

L'INITIATIVE POUR UNE MEILLEURE ASSURANCE MALADIE

Résumé de l'exposé présenté par Roger DUVOISIN, mutualiste.

Depuis une dizaine d'années, le coût des soins de santé ne cesse de croître dans des proportions qui nous permettent de dire qu'aucune organisation, ni aucun pouvoir n'a pu les contrôler. Tout le monde en subit les conséquences, à tel point que même les rares bénéficiaires de la situation se sentent mal à l'aise et reconnaissent que des mesures doivent être prises. Certes, notre initiative ne prétend pas résoudre, par l'assurance maladie, tous les problèmes sociaux de notre époque. Mais à un phénomène socio-économique qui touche toute la population, elle apporte une réponse cohérente dans un secteur bien déterminé.

On s'étonne souvent que des mutualistes puissent se rallier à une assurance obligatoire, qui, aux yeux de certains, paraît être un vice rédhibitoire. Ils oublient que seule l'obligation permettra à la mutualité d'acquérir une dimension nouvelle. Considérée comme un moyen et non comme un but, l'obligation ouvre l'unique possibilité de créer l'assurance familiale, de supprimer les réserves d'assurance, d'intégrer les personnes âgées dans un régime d'assurance mieux adapté.

Par des cotisations indexées aux variations des revenus, il sera plus facile d'équilibrer les recettes et les dépenses. Actuellement les caisses-maladie doivent constamment réadapter leurs primes pour boucher les trous. La centralisation d'un volume important de leurs recettes permettra une concertation entre tous les partenaires. C'est en plein accord entre "distributeurs" de soins et représentants des assurés que pourra se déterminer les choix. Ce moyen nous paraît d'une efficacité certaine pour contrôler de façon démocratique l'évolution des coûts.

A ceux qui craignent une étatisation et qui considèrent l'obligation comme un premier pas dans cette direction, nous rappelons que dans un pays comme la Belgique, l'obligation n'empêche nullement une activité combien fructueuse des mutualités. Dans notre pays, n'a-t-on pas crié à l'étatisation en rendant obligatoire l'assurance R.C. des voitures ?

Il n'a jamais été dans les intentions des initiateurs de restreindre

- la possibilité pour l'assuré de choisir sa caisse-maladie
- le choix du médecin par le malade
- la liberté des moyens thérapeutiques du médecin.

D'ailleurs rien, dans le texte constitutionnel, ne permettrait une interprétation aussi liberticide.

D'autre part, l'initiative, mieux que le contre-projet, garantit l'existence de caisses-maladie organisées sur les principes de la mutualité. De cette façon, les centres de décisions, notamment pour l'acceptation des cas ou des prestations, resteront près des assurés.

C'est aussi parce que nous sommes près des personnes à faibles et moyens revenus que nous souhaitons une réelle assurance pour soins dentaires. Les enquêtes faites par de nombreuses caisses-maladie placent toujours en tête des demandes la couverture et le contrôle des frais dentaires. Entre les traitements de luxe que certains nous accusent d'encourager et les restrictions actuelles, il nous paraît y avoir place pour une solution moyenne intelligente.

L'initiative maintient la responsabilité de l'individu telle qu'elle est conçue actuellement par une participation du malade aux frais de soins pour des cas bénins. Mais lorsqu'une affection dure longtemps ou devient coûteuse, serait-il juste de pénaliser le malade qui subit sa maladie plus qu'il ne satisfait à un désir de consommation médicale ? D'ailleurs nous ne croyons que peu à l'efficacité des franchises qui, lorsqu'elles sont élevées sont asociales et, lorsqu'elles sont basses sont inutiles. C'est par une meilleure information que l'assuré doit se sentir responsable de sa santé.

Les commentateurs de l'initiative ont souvent négligé le dernier paragraphe qui rappelle le besoin de coordination de nos assurances sociales. Nous voudrions nous faire ici l'interprète de tous ceux qui, dans la pratique de tous les jours, constatent des lacunes insécurisantes pour le malade ou l'accidenté. Seule la Confédération peut jouer le rôle qui lui serait ainsi dévolu.

Et le coût ? Nous avons l'habitude de répondre à cette question par : "Le coût pour qui ?". En payant leurs cotisations individuelles, les ménages consacrent déjà aujourd'hui un % non négligeable de leurs revenus. D'autre part, quel que soit le système, initiative ou contre-projet, ou ni l'un ni l'autre, le montant global de la facture sera le même. Les investissements sont là, les frais d'exploitation sont engagés, les habitudes de consommation sont prises. La question que nous avons à trancher est celle de savoir si nous allons laisser une partie des frais à la charge du malade, nous monter un peu solidaire vis à vis de ceux que le sort a frappé ou introduire une solidarité nationale face à un risque hélas très généralement réparti. La réponse fournie par l'initiative nous paraît mieux correspondre à la mentalité des gens de ce pays. Le peuple suisse a prouvé à diverses reprises, depuis la création de l'AVS, lors de diverses votations cantonales, son désir de sécurité, de justice et de solidarité.

Congrès national du Parti Radical Suisse à Berne le 16.11.1974.